

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

17 octobre 2006

PRÉSENCES

Le Maire, Monsieur Pierre Lapointe
Les Conseillers (ères) Monsieur Daniel Lévesque
Madame Nicole Davidson
Madame Anne-Marie Chagnon
Monsieur Lucien Lauzon

le directeur général, Monsieur André Desjardins

ABSENCES

Les Conseillers (ères): Monsieur Raymond Auclair
Madame Dominique Forget

CONVOCATION

La présente session du Conseil municipal est tenue selon les dispositions du règlement de régie interne numéro 469, article 15 et suivant le Code municipal, article 157.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation;
2. Émission de permis conformes et conditionnels au P.I.I.A.;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée

#06-10-367

Objet : Émission de permis conformes et conditionnels au P.I.I.A.

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement numéro 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Monsieur André Ladouceur a présenté une demande de rénovation par l'ajout d'une véranda sur le garage et un nouveau revêtement extérieur au 2020, rue Christian (U06-10-203);
- Madame Lise Rivard a présenté une demande de rénovation du revêtement de la toiture du bâtiment principal située au 2061, rue Rivard (U06-10-200);
- Monsieur Gaétan Monette a présenté une demande de rénovation du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 1363, rue de l'Académie (U06-10-205);

- Monsieur Pascal Rondeau a présenté une demande de construction sur le lot 2 990 612 situé sur la rue Dion (U06-10-207);
- Monsieur Ernest Lannucci a présenté une demande de construction sur le lot 2 991 596 situé sur la rue Diana (U06-10-208);
- Monsieur André Roy a présenté une demande de d'enseigne pour la propriété sise au 1775, route 117, Lou-Tec (U06-10-211);
- Monsieur Étienne Savard a présenté une demande d'enseigne en saillie au 2442, rue de l'Église, Re/Max (U06-10-214);
- Monsieur Jocelyn Sauvageau a présenté une demande d'enseigne sur poteau au 1787, route 117, SOS Services électroménagers (U06-10-212);
- Monsieur Yves Durocher a présenté une demande d'enseigne sur bâtiment au 2350, route 117, Option Carrosserie (U06-10-213);
- Monsieur Dominic Asselin a présenté une demande de construction sur le lot 3 852 070 située sur la rue du Sommet Vert (U06-10-209);

ATTENDU que les projets sont situés à l'intérieur des zones assujetties aux normes et critères du règlement 514 sur les P.I.I.A.;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 16 octobre 2006;

ATTENDU qu'après étude, le CCU juge les projets conformes, conditionnels ou non conformes au P.I.I.A.;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner ces recommandations;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets à l'exception de la recommandation numéro U-06-10-209 qui est non recommandée.

Le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme ci-haut indiquées que le conseil municipal entérine.

Que les personnes concernées devront obligatoirement obtenir leurs permis du service de l'Urbanisme avant le début des travaux.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

#06-10-368

Objet : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général

